

PLAQUE BIEN!
A



La Famille Chrétienne
VOL. 5—No 3.

.....
AOUT 1901
.....

- J. 1 S. Pierre-aux-Liens, *dbl. maj.*
V. 2 Octave de Ste Anne.
S. 3 Invention de S. Etienne.
D. 4 X après Pent. S. Dominique, conf., *dbl. maj. Kyr.* des dbles.
[I Vêp., suiv. m. du préc. et du dim.
L. 5 Notre-Dame des Neiges, *dbl. maj.*
M. 6 Transfiguration de N.-S. J.-C., *dbl. maj.*
M. 7 S. Cajétan, confesseur.
J. 8 SS. Cyriac, etc., martyrs.
V. 9 S. Alphonse de Liguori, évêque et docteur (2)
S. 10 S. Laurent, diacre et martyr, 2 cl. avec octave.
D. 11 XI apr. Pent. Ste Philomène, vge. et mart. *Kyr.* des dbles.
[Vêp. à cap. du suiv. m. préc. du dim. et de l'oct.
L. 12 Ste Claire, vierge.
M. 13 Du 4^e jour de l'octave.
M. 14 (Vigile) Du 5^e jour de l'oct. (Messe de la Vigile en violet).
J. 15 ASSOMPTION DE LA STE VIERGE, 1 cl. avec octave —
(QUÊTES, ECOLES DU NORD-OUEST.)
V. 16 S. Hyacinthe, confesseur.

- S. 17 JEUNE. Octave de S. Laurent.
 D. 18 XII ap. Pent. S. JOACHIM, 2 cl. SOL. DE L'ASSOMPTION.
Kyr. royal. Messe et Vêp. de l'Assompt. m. S. Joachim, (Hic vir, v. Justum) et du dim.
 L. 19 De l'octave.
 M. 20 S. Bernard, abbé,
 M. 21 Ste Jeanne de Chantal, veuve.
 J. 22 Octave de l'Assomption.
 V. 23 (Vigile). S. Philippe de *Béniti*, confesseur.
 S. 24 S. Barthélémi, apôtre, 2 cl.
 D. 25 XIII ap. Pent. S. Louis, roi de France, conf. 2e Titul. de
 [la Basilique *dbl. maj.* II Vêp., m. suiv. dim.
 L. 26 S. Zéphyrin, pape et mart.
 M. 27 S. Joseph de Calasanz, confesseur.
 M. 28 S. Augustin, évêque, confesseur et docteur.
 J. 29 Décollation de S. Jean-Baptiste, *dbl. maj.*
 V. 30 Ste Rose de Lima, vierge.
 S. 31 S. Raymond Nonnat, confesseur.

❖❖❖ Salut à la Reine du ciel. ❖❖❖



E vous salue. ô vous les délices du paradis et la joie de la terre, ô Marie ! je vous salue, ô lis dont l'éclatante blancheur ravit la glorieuse Trinité ! ô rose printanière qui réjouissez les habitants des cieux ! Vous êtes, après votre divin Fils, la Souveraine de toute créature ; oui, à votre nom aussi, tout genou fléchit au ciel, sur la terre et dans les enfers. Les puissances angéliques s'honorent et s'empressent de vous servir. Vous êtes la Mère très sereine de la divine lumière, et vous éclairez avec amour les âmes de tous ceux qui vous aiment. Vous êtes la Mère très douce de cet amour divin, par lequel vos serviteurs fidèles sont heureusement conduits à la délicieuse demeure du paradis. Vous êtes belle comme la colombe, qui s'élève au-dessus du courant des fontaines, et vos vêtements exhaltent un inexprimable parfum de suavité. La troupe innombrable des Bienheureux vous loue et vous bénit sans cesse. Je m'élève donc en esprit jusqu'à votre trône, ô ma Souveraine ; sur vous le regard de mon âme s'arrête ; en vous mon cœur met toute sa confiance ; ayez pitié de moi ; car mon salut, ô Mère chérie, est dans vos mains.

Le SCAPULAIRE du SACRÉ-CŒUR.

(*Des petites Annales de la Congrégation*)
 (*des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée.*)

— * * * * *

 N nous écrivait ces jours derniers : “ Qu’est-ce donc que ce Scapulaire du Sacré-cœur que votre T. R. Père Général a imposé à des fidèles de Liège, et dont nous parlent les *Petites Annales* de Mai?..... Encore un Scapulaire ! Mais, mon Père, j’en ai tant reçu déjà ! Je vais en être habillé !..... ”

Nous allons répondre ici à la question posée, cette réponse pouvant être utile à beaucoup ; mais nous nous hâtons de dire qu’aucun commandement de Dieu ou de l’Eglise n’oblige qui que ce soit à *s’habiller* du Scapulaire dont il s’agit... Cependant lisez, chers lecteurs, lisez..., et peut-être — et probablement — quand vous aurez lu ces lignes, vous ferez comme celui qui les écrit, qui admire, aime et recommande cet objet de dévotion qu’il regardait tout d’abord, avant de l’avoir étudié, d’un œil assez indifférent.

* * *

Au mois de mai de l’année dernière, Notre Saint Père le Pape Léon XIII, après avoir parlé de la Croix qui apparut à l’empereur Constantin et lui donna la victoire, ajoutait :

“ Voici qu’aujourd’hui est offert à nos regards un nouveau signe de salut, signe tout divin et de suprême espérance : c’est le Cœur sacré de Jésus, surmonté de la croix et brillant d’un magnifique éclat au milieu des flammes. En lui il faut placer toutes nos espérances ; de lui il faut solliciter et attendre le salut des hommes ! ”

In hoc signo vinces ! Vous vaincrez par ce signe !

* * *

Le signe du Sacré-Cœur, la Bienheureuse Marguerite-Marie l'a fait connaître au monde, en copiant le Cœur adorable que, pendant des heures d'extase, elle avait vu palpitant sur l'autel de Paray-le-Monial. — Comme le dit Léon XIII, c'est un cœur surmonté de la croix, et brillant d'un magnifique éclat au milieu des flammes.

Par ordre de Jésus, la Bienheureuse le fit connaître et le répandit : " Notre divin Maître, dit-elle, veut qu'on fasse des images de son Sacré-Cœur, afin que ceux qui veulent l'honorer puissent les porter sur leur cœur. "

Peu de temps après, elle écrivait à la Supérieure de la Visitation de Moulins : " On m'a fait présent d'une petite image du Sacré-Cœur ; je vous l'envoie pour être portée sur votre cœur..... "

Elle écrivait en même temps à une dame de Nancy : " Je vous envoie une image du Sacré-Cœur pour la porter sur votre cœur..... "

Cependant ce signe du Sacré-Cœur ne franchit guère les grilles de la Visitation avant 1720. A cette époque, une illustre Visitandine de Marseille, la Vénérable Anne-Madeleine Rémuzat, ayant appris par révélation que la peste était sur le point de ravager la ville, fit faire par milliers ces images, avec cette inscription : *Arrête ! le Cœur de Jésus est là !...* et nous savons que le terrible fléau arrêta sa fureur devant l'image protectrice qui avait été répandue.

A partir de ce moment, l'image du Sacré-Cœur fut partout connue et partout aimée.

Le Pape Benoit XIV en envoya plusieurs à la Reine de France, Marie Leczinska, qui se hâta de les répandre dans le royaume....., si bien que, lorsque la grande Révolution éclata, d'innombrables fidèles la portaient sur leur cœur.

Elle était si connue même des impies, qu'elle eut ses martyrs. Avec les seize Carmélites de Compiègne, beaucoup ne montèrent sur l'échafaud que pour avoir porté et propagé ce

que les bourreaux appelaient avec mépris *les livrées du fanatisme*. Parmi les pièces à conviction qui firent condamner à mort la reine Marie-Antoinette, Madame Elizabeth et bien d'autres victimes se trouvaient les images du Sacré-Cœur que les accusateurs leur avaient violemment arrachées.

Nombreux furent pour ce motif les martyrs de la religieuse Vendée ; — mais, loin de se décourager, l'armée vendéenne adopta cette image comme signe de ralliement et la plaça ostensiblement sur la poitrine de ses soldats.....

Cependant — il faut le remarquer — ce signe du Sacré-Cœur n'était jusqu'alors qu'une image : il n'était pas un Scapulaire. Il était comme un bouclier qui protège le cœur, et non comme une cuirasse qui l'enveloppe. Or, le Scapulaire n'est pas simplement une image que l'on suspend, que l'on agrafe comme un bijou : il est une sorte de vêtement qui doit reposer sur les épaules et nous sanctifier par son contact. Le Scapulaire du Sacré-Cœur n'existait donc pas.

C'est la très sainte Vierge qui l'a présenté elle-même à Pellevoisin. Léon XIII, s'inspirant de cette apparition, a approuvé, il y a quelques mois, le Scapulaire dont nous parlons, ayant d'un côté l'image du Sacré-Cœur, et de l'autre l'image de Marie avec son titre de Mère de Miséricorde, *Mater Misericordiae*. — Toutefois, ce Scapulaire ne pouvant être fructueusement porté qu'après une réception officielle, le Saint-Père a confié à notre T. R. Père Général, au Supérieur des chapelains de Montmartre et à l'aumônier de la Visitation de Paray, le pouvoir de l'imposer par eux ou par d'autres prêtres aux fidèles du monde entier.

Telle est l'origine et l'institution du Scapulaire du Sacré-Cœur.

* * *

Ce qu'il sera pour l'âme chrétienne ?

Il sera d'abord un précieux *mémorial* de l'amour du Sauveur.

N'y a-t-il pas la croix ? direz-vous..... la croix que nous pouvons avoir sans cesse sous les yeux, dans nos mains, sur

notre cœur?... A ce mémorial, pourquoi en ajouter un autre dont se sont passés tant de siècles de christianisme?... Viendrait-on nous dire que le divin Maître nous aime plus qu'il n'a aimé nos devanciers ?

Non, chers lecteurs : le Cœur Divin était aussi brûlant au commencement qu'aujourd'hui ; mais vous allez comprendre pourquoi au mémorial de la croix qui est sur le scapulaire Notre-Seigneur a voulu joindre son cœur, principe de cet amour dont la croix est le terme.

Au commencement du christianisme, pour les premiers chrétiens et pour les martyrs la croix était surtout le grand signe de l'amour. — Quand l'apôtre saint André allait au supplice, il embrassait sa croix comme on embrasse un cœur..... et il faut l'entendre la saluer ! " O croix chérie ! O croix souverainement désirée et attendue ! qu'il me tarde d'être attaché à toi ! qu'il me tarde de mourir dans tes bras !..." Et alors, en effet, pourquoi y aurait-il eu un autre mémorial de l'amour divin, quand celui-là suffisait ?

Mais, à mesure que les siècles ont marché au milieu des hérésies, de la barbarie, des schismes, au milieu des luttes continuelles que suscitait l'enfer ; à mesure que le temps a affaibli la ferveur et l'enthousiasme des premiers siècles, la croix est devenue, moins le signe de l'amour, que le signe de la Rédemption et de l'expiation, signe qui concorde mieux avec son aspect douloureux et sévère. En la voyant, on était porté à dire : *Per quam redempti sumus : Par elle nous avons été rachetés...* ; plutôt qu'à s'écrier : *Sic Deus dilexit mundum : Voilà le signe de l'amour infini de Dieu !...* et en l'adorant, on donnait à ses pieds le baiser de la vénération plus que le baiser de la tendresse.

La croix fut arborée par les hérétiques et les schismatiques : les nuages de l'erreur ne purent que la refroidir.

Enfin arrivèrent les jansénistes qui rendirent la croix si dure, si redoutable, que les fidèles n'osaient plus la regarder et ne s'en approchaient qu'à genoux et terrifiés. Elle ne brillait plus à leurs yeux baignée de doux rayons mais envelop-

pée de sinistres éclairs. Cette terreur s'étendait même à tout ce que la croix dominait. Elle dominait les églises : une main de fer avait écrit sur la porte du temple : *Tremblez à l'entrée de mon sanctuaire !* Elle dominait les autels : beaucoup de prêtres n'osaient plus célébrer la messe ; d'autres ne le faisaient que rarement : et les chrétiens avaient déserté la Table sainte devenue inabordable ! On prêtait à Jésus un cœur de tyran ; les âmes étaient comprimées par la crainte comme dans un étouffoir ; et les enfants de Dieu n'étaient plus que des esclaves tremblants...

Voilà qui explique la nécessité de ce mémorial du Sacré-Cœur, la croix seule ne rappelant plus suffisamment l'amour du bon Maître. Sans doute, la croix brille toujours dans notre scapulaire, nous parlant toujours de notre rédemption ; mais elle s'élève maintenant de ce cœur de flamme qui en fut le principe d'amour que le monde chrétien avait trop oublié !...

* * *

Ce scapulaire sera encore pour notre cœur *une sauvegarde, une égide.*

Pendant ces deux derniers siècles, sous la première influence du Sacré-Cœur et sous l'influence de la très sainte Vierge qui a été particulièrement honorée, le cœur jusque-là comprimé, étouffé, s'est relevé, a éclaté, et il réclame maintenant la souveraineté à laquelle il a droit.

Oui, le cœur a commencé son règne : c'est un fait facile à constater.

Voyez les peuples : ils ne veulent plus être gouvernés avec des verges ; ils les brisent, et ils les briseront toutes, ils veulent être dirigés avec le cœur ; et, c'est pourquoi les gouvernements ne seront solides que lorsqu'ils viendront puiser l'amour et le dévouement dans le Cœur Sacré qui en est la source.

Voyez les familles : il y a aujourd'hui des épanchements, des intimités, des tendresses que l'on ne connaissait pas, que l'on ne soupçonnait même pas : on veut que la vie du foyer soit une vie de cœur.

Voyez les individus : ils réclament l'expansion et la cordialité. On se passait de bien des attentions autrefois... ; on ne s'en passe plus. Un serviteur, un ouvrier ne supporte plus l'indifférence : il veut la sympathie ; il veut savoir qu'il a sa place dans le cœur de son maître ou de son patron : s'il ne le sait pas, ou même s'il en doute, il ne peut plus le supporter....

Les hommes sentent qu'ils ont un cœur, et qu'à l'égard de l'autorité quelle qu'elle soit, ils ont un cœur d'enfant. Or, si le cœur d'enfant comprend qu'on lui parle de réprimande et de punition à certaines heures, il comprend qu'on doit lui parler plus encore de récompense, de vertu et d'honneur, et qu'avant tout on doit faire appel à son amour et à son dévouement....

Le cœur règne... et croyez-le, il ne se dessaisira pas du sceptre que le Sacré-Cœur lui a donné.

Mais si le cœur règne sur le monde, il faut que le Sacré-Cœur règne sur les cœurs de la manière la plus intime. Il le faut pour que le cœur naturellement faible sache maintenir sa puissance ; il le faut pour que son amour soit sanctifié et perfectionné ; il le faut pour que sa sensibilité soit arrêtée sur la pente des excès ; il le faut pour que se développent en lui les affections légitimes, pour que ses affections malsaines et condamnables soient comprimées et extirpées....

Et voilà pourquoi le Sacré-Cœur ne se contente plus de ses temples et de ses images ; il veut exercer une protection et une influence plus directes ; il veut par son scapulaire que soit sans cesse pressé sur ce Cœur très saint le cœur chance-lant de ses enfants bien-aimés....

*
* *

Que vous disent ces quelques réflexions, chers lecteurs ?

Concluez-vous par ces paroles citées tout à l'heure :
" Encore un scapulaire ! mais j'en ai tant reçu ! je vais en être habillé ! "

C'est comme si l'on disait : " Encore un bienfait du ciel ! j'en ai déjà tant reçu ! je vais en être couvert ! "

A-t-on jamais entendu une princesse se plaindre des trop nombreux bijoux que son père lui donne ? Se plaint-elle de

tant d'anneaux, de tant de bracelets, de tant de chaînes d'or, de cette large rivière de diamants qu'elle étale sur sa poitrine avec tant de fierté?...

Ah! pourquoi nous plaindre d'avoir trop belle la vraie parure de notre exil, la seule parure qui arrête sur nous le regard des Anges ?

A-t-on jamais entendu un soldat entouré d'ennemis se plaindre de recevoir de nouvelles armes ? — Et qu'est-ce autre chose qu'une arme nouvelle et puissante, que le scapulaire du Sacré-Cœur?...

A-t-on jamais entendu une âme délicate se plaindre de trop de témoignages d'amour de son père et de sa mère?...

On comprendrait une certaine hésitation, si la réception de ce nouveau scapulaire obligeait à des pratiques de piété particulières et abondantes... ; mais est-ce une si grande peine, que d'en être simplement et pieusement revêtu?...

Ah! chers lecteurs, laissons, laissons le ciel nous *habiller* de grâces, en attendant qu'il daigne nous *habiller* de gloire !..

Joseph BERNARD, O. M. I.

La POLITIQUE en FRANCE

De la Croix de Paris.

Révolution légale socialiste.

NOUS avons eu il y a un siècle la révolution bourgeoise ; elle fut violente et fit couler des flots de sang.

Actuellement, s'opère la révolution socialiste ; jusqu'ici elle n'a fait couler que des flots d'encre et de parole. Que lui réserve l'avenir ?

.

En quoi consiste cette révolution ? Que rêvent les théoriciens socialistes ?

Que tout soit entre les mains de l'État, tout : hommes et choses.

Je n'insiste pas sur la signification du mot Etat : quelle marchandise il recouvre, quels politiciens il abrite.

Tout doit appartenir à l'Etat ou en dépendre : telle est la formule des socialistes collectivistes ; les canaux de la vie sociale, économique et même de la vie privée doivent se déverser dans l'Etat et s'alimenter aux réservoirs de l'Etat.

Par suite, la liberté individuelle, l'indépendance des familles, les biens privés doivent disparaître et se fondre dans le grand réservoir.

Depuis longtemps on se plaignait d'une centralisation à outrance, de l'exagération des impôts et de la surabondance de fonctionnaires : simple préparation au socialisme d'Etat.

Que sera-ce donc, avec les nouvelles lois sur les associations, sur les retraites ouvrières, sur l'impôt progressif du revenu ?

L'impôt progressif sur le revenu

Jusqu'ici, les contribuables et surtout les petits propriétaires qui formaient la masse de la nation, une fois leur impôt foncier payé, vivaient chez eux parfaitement libres, personne n'avait le droit de s'occuper de leurs affaires : " Jacques Bonhomme, maître chez lui. "

Désormais, à toute époque de l'année et à toute heure, il sera sous le regard du fisc, qui taxera pour l'impôt progressif tout ce qui chez lui est susceptible de produire un revenu : maison, jardin, champ, bras, force musculaire, les bras de la femme et des enfants.

Sans doute, le gouvernement a demandé de renvoyer le vote de cette loi après les élections ; mais, les radicaux et les socialistes ses maîtres l'ont sommé mercredi, par la bouche de M. Pelletan, de s'exécuter au plus vite.

Dans la pensée des ministres, la loi est acquise.

Retraites ouvrières.

Le résultat immédiat de cette loi sera un nouvel impôt, et un impôt de chaque jour ; le sou qu'on économisait autrefois librement quand on pouvait, pour le mettre dans le bas

de laine ou à la Caisse d'épargne, devra s'économiser forcément sur le pain de chaque jour et pour aller dans les caisses de l'Etat.

Autant de journées d'ouvriers, autant de fois patrons et ouvriers devront verser, un sou, deux sous, trois sous. Pour des gens habitués à compter par centimes, c'est une grosse affaire.

— Et que devient cet argent ?

— L'Etat, c'est-à-dire les gros politiciens au pouvoir l'emploient suivant le vote capricieux des Chambres.

— Et quand viendra le moment de payer les retraites promises ?

— Sûrement, il n'y aura pas assez ou plus assez d'argent.

— Et alors ?

— Alors, on serrera la vis à pression de l'impôt sur le revenu ; on pressurera ce qui restera de contribuables.

— Et s'il n'y a plus rien chez le contribuable ?

— Il y aura toujours quelque petite chose, car on s'arrangera toujours pour avoir quelques malheureux paysans, quelques faméliques ouvriers ; on les tiendra attachés comme des esclaves à leur glèbe et à leur outil afin d'en extraire les fruits de leur travail forcé.

— Pour payer des rentes aux ouvriers ?

— Fi donc, les ouvriers !..... pour nourrir les gros personnages de la politique et de la finance, pour leur permettre de rouler en automobile et en wagon-salon.

Et la loi sur les associations?

L'Officiel a promulgué mardi la loi sur les associations.

M. l'amiral de Cuverville a vainement demandé à M. Loubet d'user de son droit présidentiel pour inviter la Chambre à discuter une deuxième fois une loi si extraordinaire.

* * *

Au point de vue économique et social, quelle est la portée de la loi ?

Vous aviez rêvé, comme l'immense majorité des Français, d'une loi qui assurerait à tous et pour tous la plus large liberté individuelle et d'association.

Tous les citoyens libres de s'associer en vue de s'entraider : l'union fait la force.

Le courant d'opinion pour l'association paraissait irrésistible, aussi disait-on que le *xxe* siècle serait le siècle de l'association.

Les jacobins, les sectaires, ou si voulez, le Syndicat vous d'internationalistes, gros et petits, qui exploitent le monde entier et surtout la France, ont vu qu'avec la liberté d'association légalement accordée et loyalement pratiquée, c'en était fait de leur domination ; les citoyens libres et indépendants allaient pouvoir faire eux-mêmes leurs affaires.

Vite, ils ont pris les devants et ils ont rédigé leur loi.

Cette loi se résume :

1o La liberté d'association ;

2o A la condition formelle d'être à la discrétion de l'Etat.

Telle association plait-elle à l'Etat ? Parfait.

Est-ce quelle déplaît ou cesse-t-elle de plaire ? Les articles 3 et 12 donnent à l'Etat le pouvoir de la supprimer à l'instant, et en vertu de l'article 8, il peut frapper d'amendes et jeter en prison les directeurs, fondateurs, et administrateurs de l'association et tous autres inconvenants.

Les Congrégations

Et pour bien montrer leur esprit jacobin antibéral, leur volonté de supprimer ou d'asservir les associations, ces législateurs s'attaquent aussitôt aux associations les plus parfaites, les plus utiles à l'homme et à la société, aux Congrégations religieuses, associations fondées et dirigées uniquement en vue du bien.

M. Waldeck-Rousseau et autres fauteurs de la loi ont tenu à dire que la liberté d'association n'existe que pour le gain et pas pour le bien ; voilà pour la théorie.

Et pour la pratique, sa loi à la main, en vertu des articles 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, M. Waldeck-Rousseau si-

gnifie à son gré la mort ou l'esclavage aux Congrégations et à leurs œuvres, la vente de leurs biens.

Des citoyens libres, estimés entre tous, et qui précisément ont perpétué dans la société moderne l'esprit d'association et d'aide mutuel, ces citoyens-là, M. Waldeck-Rousseau les traite comme des malfaiteurs et des parias.

Par une suprême ironie, en vertu d'un arrêté inséré ce même mardi 2 juillet à l'*Officiel*, il les somme de venir eux-mêmes se mettre sous la surveillance de la police et sous le couperet de la guillotine administrative.

Que feront les Congrégations ?

Elles ont trois mois, jusqu'au 2 octobre, pour prendre une résolution.

On se demande :

1o Si toutes, et d'un commun accord, s'abstiendront de toute démarche et attendront, impassibles, l'ennemi ;

2o Ou bien, si toutes et d'un commun accord useront du droit aléatoire de demander l'autorisation ;

3o Ou bien si chacune agira à sa guise et se tirera comme elle pourra de la gueule du loup.

Le gouvernement préfère évidemment cette dernière solution. Les Congrégations se trouveront ainsi livrées à sa merci ; ici, dans une région sous le joug sectaire, il sera d'une rigueur impitoyable ; là, dans une région catholique, il se montrera tantôt impitoyable pour terroriser la population, tantôt accommodant pour ne pas compromettre le succès électoral d'un de ses agents.

Il jouera avec la religion et les religieux comme le chat avec la souris.

Les missionnaires et le protectorat

Ce sont les Congrégations qui fournissent à la France la plupart de ses missionnaires ; et jusqu'ici, tous les gouvernements se faisaient un devoir de protéger à l'étranger ces précieux propagateurs de son influence.

Le gouvernement qui opprime les religieux français continuera-t-il le protectorat des missionnaires ? Le protectorat s'étend, en vertu d'une faveur à la France spéciale consentie par le Saint-Siège aux missionnaires de toutes les nationalités ; et, en vertu de capitulations ou traités signés avec les gouvernements turcs et chinois, il comporte pour les chrétiens comme pour les missionnaires une situation spéciale, l'exemption de certaines lois ou mesures arbitraires en usage dans ces pays à demi barbares.

M. Waldeck-Rousseau renonce-t-il à ce protectorat ?

Lundi, la question est venue à la Chambre dans la discussion des crédits pour la guerre de Chine.

MM. Sembat et Viviani ont formellement demandé la suppression du protectorat.

“ Nous ne pouvons pas protéger en Chine ceux que nous chassons de France. ”

M. Waldeck-Rousseau a répondu :

Nos nationaux à l'étranger ont le devoir de respecter les lois du pays où ils sont établis, et tant qu'ils se conformeront à cette règle, on peut être certain que notre protectorat s'étendra à tous nos nationaux.

Cela n'a l'air de rien, et pourtant lisez bien : n'y a-t-il pas contenu dans cette phrase parfaitement pesée comme toutes celles de M. Waldeck-Rousseau l'abandon implicite du protectorat ? Il n'y est pas question des missionnaires ni des exemptions consenties par les gouvernements de ces pays en faveur de nos nationaux.

Encore un lambeau de la fortune de la France qui s'en va.

Et le chambardement continue toujours.

Et la Révolution sociale légale s'établit grand train sur les ruines de la France.

L'ECLAIREUR.




Les APPARENCES

 ET
La RÉALITÉ



Les étrangers qui ne jugent la France que par les événements extérieurs, se disent : " La France est un pays essentiellement *antireligieux, socialiste et franc-maçon.*

" En voici la preuve :

" Les ministres s'appellent le sectaire Waldeck-Rousseau, le socialiste Millerand, le franc-maçon excentrique André.

" Les deux Chambres viennent de voter, à une forte majorité, la loi qui supprime les Congrégations religieuses.

" Dans la rue, dans les églises même, les Loges. : font triompher leurs doctrines à coups de poing ou de trique.

" Dans les usines, la grève est à l'ordre du jour, et c'est à l'étranger que les Compagnies françaises de chemin de fer doivent demander leur matériel. "

Conclure de tous ces faits que la France est un pays essentiellement antireligieux, socialiste et franc-maçon, rien d'étonnant, mais c'est prendre l'apparence pour la réalité

* * *

Les cent mille juifs, francs-maçons et socialistes que compte la France veulent *arriver.*

Au jour des élections, les membres influents de leur parti sont debout au point du jour. Les premiers dans les mairies, ils s'emparent de l'urne et sont les maîtres du scrutin.

Grâce à des élections truquées, nous avons dans les Chambres, dans les Conseils de département et d'arrondissement, dans les municipalités des majorités sectaires.

Ce n'est pas la France qui les a choisies, c'est la violence et la fraude qui les lui imposent; sur une telle majorité pousse comme un champignon un tel ministère.

Pour imposer ses opinions et briser toute résistance dans la rue, le ministère recrute partout, même à l'étranger, la lie de la société, des hommes sans aveu lapideront les processions, assommeront les conférenciers de la politique adverse et ceux qui les suivront ; au besoin, ils pilleront les églises et y mettront le feu.

La population française, en masse, réproouve ces scandales, en a honte et horreur.

L'immense majorité des ouvriers français maudit la grève qui conduit la misère et la faim au foyer, mais il faut bien céder devant la trique des meneurs.

Voilà comment un nombre restreint de sectaires, de socialistes et de francs-maçons, par la fraude, la violence et l'argent donnent à croire que la France est ce qu'ils sont.

Ils trompent. L'apparence est pour eux, la réalité est tout autre.

Que les vrais Français arrivent les premiers aux urnes électorales ; que les solides gars de nos ateliers et de nos campagnes forment une sérieuse garde prête à rendre cent pour un à la première provocation, et tout changera bien vite.

Si nous empêchons les fraudes, les élections seront bonnes et le ministère ne sera plus sectaire, franc-maçon et socialiste. Si notre vaillance effraye "les cogneurs à gage" nous aurons la liberté du travail celle de nous réunir, celle de manifester notre foi.

J'ai entendu résumer en deux phrases la tactique des gens qui nous oppriment aujourd'hui : " Si tu recules, j'avance ; si tu avances je recule !! "

†

IHS

Le 8 Août la Sainte Messe sera célébrée dans la chapelle des Servantes de Jésus-Marie, à Jeanne d'Arc, à l'intention des lecteurs de la " Famille Chrétienne. "

❧ LES VICTIMES DE L'ÉLECTRICITÉ ❧

—****—

LA fréquence des accidents dûs à l'imperfection des installations électriques, ou à l'imprudence des ouvriers et du public a, dans bien des pays, éveillé la sollicitude des autorités.

A Paris, le préfet de police vient d'adresser à ses subordonnés des instructions relatives aux secours à donner aux victimes des accidents causés par l'électricité, instructions qu'il sera utile pour nos lecteurs de connaître.

Il rappelle d'abord les instructions données par le ministre du commerce, des postes et des télégraphes sur la proposition du comité d'électricité, et qui sont ainsi conçues :

" Lorsqu'une personne est atteinte par la chute ou le contact d'un fil électrique, les témoins ne doivent pas, en aucun cas, toucher le fil électrique avec les mains.

" Il importe de séparer la victime du fil électrique aussitôt que possible, en se servant pour cela d'un morceau de bois sec (manche à balai, par exemple). Cette opération doit être faite avec de grandes précautions. Avec le même morceau de bois, on écartera le fil, s'il gêne la circulation.

" Ensuite on doit courir à l'usine électrique ou au poste téléphonique le plus voisin pour faire arrêter le courant et prévenir le médecin qui traitera la victime exactement comme un noyé."

Le préfet de police recommande à ses officiers d'employer tous les moyens de publicité dont ils disposent pour répandre ces recommandations.

" L'avis dont je viens de vous donner le texte doit être, par les soins des industriels intéressés, affiché sur les poteaux des lignes d'énergie et dans tous les endroits où la chute accidentelle d'un conducteur électrique pourrait le mettre à la portée de la main.

“ Ainsi qu’il est dit dans l’instruction, le médecin doit traiter la victime d’un accident exactement comme un noyé, mais les assistants ne devront pas attendre l’arrivée du médecin pour donner des soins au foudroyé. Il sera donc utile de faire connaître ces premiers secours, qui ont été ainsi déterminés par le conseil d’hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, dans sa séance du 9 juillet 1897.

On transporte le patient à quelque distance de l’accident, on dégage son cou et sa poitrine et l’on s’efforce de provoquer le retour de la respiration par l’une des méthodes suivantes :

- (a) Tractions rythmées de la langue ;
- (b) Respiration artificielle.

Il conviendra de procéder toujours aux tractions rythmées de la langue en appliquant en même temps, s’il est possible, la méthode de la respiration artificielle.

La note du préfet de police se termine par les indications suivantes sur les tractions rythmées de la langue et sur la respiration artificielle :

A. TRACTION RYTHMÉE DE LA LANGUE.

Les manœuvres devront être commencées aussitôt que possible :

- 1o Coucher sur le dos, la tête légèrement tournée de côté ;*
- 2o Ouvrir les mâchoires en les écartant de force si elles sont serrées ;*
- 3o Saisir la langue avec la main droite, entre le pouce et l’index, avec un mouchoir ou un linge quelconque ;*
- 4o Tirer fortement la langue hors de la bouche, environ vingt fois répétées par minute ; ne pas craindre de tirer très fort ; il faut qu’à chaque traction, les mâchoires, étant largement ouvertes, la langue sorte complètement de la bouche ;*

50 Les manœuvres de traction de la langue doivent être continuées avec persévérance pendant une heure au moins.

NOTA — Si l'opérateur est embarrassé pour le nombre des tractions à opérer il pourra se régler sur sa propre respiration et excercer sur la langue du foudroyé une traction à chaque inspiration. L'apparition du hoquet ou du vomissement est un signe favorable; s'il se produit, il faudra continuer longtemps encore les tractions de la langue.

B. RESPIRATION ARTIFICIELLE.

Coucher le malade sur le dos, les épaules légèrement soulevées, la bouche ouverte, la langue bien tirée.

Puis employer les méthodes suivantes :

1ere méthode. — Saisir les bras du malade à la hauteur des coudes, les appuyer assez fortement sur les parois de sa poitrine, puis les écarter et les porter au-dessus de sa tête, en décrivant un arc de cercle; les ramener à leur position primitive en pressant sur les parois de la poitrine.

Répéter ces mouvements environ vingt fois par minute en continuant jusqu'au rétablissement de la respiration naturelle.

2eme méthode. — Appliquer énergiquement ses mains à plat sur la partie inférieure du thorax, en exerçant une assez forte pression et lâcher aussitôt après.

Répéter ces mouvements environ vingt fois par minute, en continuant jusqu'à rétablissement de la respiration naturelle.

La vulgarisation de cette méthode de secours s'impose à nos inspecteurs de fabrique et à nos industriels. Elle devrait être affichée dans toutes les usines, dans les postes de police de pompes, etc., etc. Nos pompiers ainsi que nos hommes de police, ou au moins un ou deux hommes par poste, devraient être exercés à l'appliquer. Un homme secouru à temps est souvent un homme arraché à la mort.

HYGIENE.

(*De la Vérité de Québec.*)

La prophylaxie de la tuberculose.

Le docteur Lancereaux, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, a communiqué dernièrement à ses collègues de l'Académie de Médecine le résultat de ses études théoriques et de ses observations personnelles sur les causes de la tuberculose.

Son indication des mesures prophylactiques à adopter est très précise. La lecture de son travail sera peut-être un peu amère pour les partisans du petit verre et les tenants du grand verre, mais elle pourra leur être fort utile.

En devront profiter aussi ceux qui, à un titre quelconque dirigent ou habitent des établissements dans lesquels on étouffe lentement mais sûrement.

La *Gazette des Hôpitaux* nous apporte l'analyse suivante de la communication du professeur Lancereaux sur la tuberculose :

En résumé, l'hérédité est peu fréquente, et la contagion rare, du moins en l'absence de toute prédisposition première ; mais deux grandes causes favorisent son éclosion, à savoir :

1o— Les excès de boissons alcooliques, et surtout des boissons avec essences ;

2o— L'encombrement, avec aération insuffisante, et le sédentarisme.

Ces causes dont les effets immédiats sont la diminution de l'appétit, l'insuffisance de l'alimentation et, par suite, la dénutrition de l'organisme, préparent peu à peu le terrain favorable à la germination et au développement du microbe. Certes, ce ne sont pas elles qui engendrent la maladie, mais on m'accordera que, sans elles, celle-ci ne se produirait pas ;

que devient, en effet, la graine, sans un terrain convenable et propice ?

Si, d'un coup d'œil général, nous embrassons maintenant l'ensemble des faits en question, nous arrivons à reconnaître que, malgré l'unicité de l'agent pathogène, la tuberculose n'en présente pas moins des formes variées, en rapport avec les conditions d'hygiène défectueuse qui ont présidé à sa genèse et à son développement. En conséquence, si le bacille fait la lésion, le terrain, selon les circonstances qui l'ont préparé, la modifie, de même que le sol imprime au végétal sa physionomie et sa vigueur. Ce fait est pour nous d'une grande importance, car, si la tuberculose liée à l'alcoolisme diffère de celle qui résulte du défaut d'air et de lumière, les effets provenant de chacune de ces grandes causes sont, par cela même, mis en évidence et l'une comme l'autre exige des mesures prophylactiques spéciales.

Quelle action pouvons-nous donc exercer sur le germe de la tuberculose ? Avons-nous la prétention de le détruire ? Ce serait une folie, car il existe partout, même à San Luis de Potosi, à 4,500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Toutefois, à l'aide d'une asepsie sérieuse et appropriée, il est possible de s'en préserver dans une certaine mesure ; aussi approuvons-nous les mesures conseillées à ce propos par nos éminents collègues, et applaudissons-nous au brillant rapport de notre distingué collègue le docteur Grapcher. Néanmoins, nous sommes loin de considérer comme suffisantes les mesures qu'il préconise, car nous avons la conviction intime que, si l'on s'en tient à ces seuls moyens, la tuberculose continuera à s'accroître chaque année, et cela, dans des proportions surprenantes. Au reste, l'expérience a déjà répondu dans ce sens, et l'on peut lui demander si les ravages de cette dangereuse maladie ont diminué depuis ces derniers temps. Toute personne de bonne foi répondra négativement et, d'ailleurs il suffit de consulter les statistiques quotidiennes pour s'en convaincre.

En conséquence il nous faut autre chose que ce qui a été fait jusqu'à ce jour et, en présence de la difficulté ou de l'impossibilité d'atteindre l'agent pathogène, nous devons nous appliquer à éviter les conditions sans lesquelles il demeure impuissant.

Parmi ces conditions, celle qu'il importe surtout de viser, c'est l'abus des boissons alcooliques, qui tend à dénourrir les individus, et l'encombrement qui, par la privation de l'aliment le plus nécessaire à l'existence, l'oxygène de l'air, ce stimulant de toutes les fonctions organiques, est une cause non moins réelle de dénutrition.

Combattre l'alcoolisme d'une façon efficace, ce sera diminuer de plus de moitié le chiffre de la tuberculose en France. Aussi, devons-nous demander aux Pouvoirs publics la revision, ou mieux l'abrogation de la loi de 1880 qui accorde toute liberté aux débits des boissons. Cette loi pour laquelle le nom de *loi homicide* n'est que trop juste, à cause du nombre incalculable de victimes qu'elle fait chaque jour, constitue, nous n'hésitons pas à le proclamer, une des principales causes de la tuberculose en France. La preuve en est dans l'augmentation considérable de la consommation des boissons spiritueuses depuis sa promulgation et, aussi, dans l'augmentation notable des cas de tuberculose portout où, comme en Normandie et en Bretagne, on fait une consommation d'alcool et où, comme à Paris et ailleurs, on fait usage des amers et des apéritifs dans des proportions effrayantes. Elle est encore dans ce fait que la tuberculose, plus fréquente autrefois chez la femme que chez l'homme, est devenue beaucoup plus commune chez ce dernier dont les excès de boissons dépassent ceux de la femme.

Comme suite à cette première mesure d'une nécessité absolue, il importe de réduire et de limiter le nombre des cabarets, d'imposer des licences sévères aux débitants et d'exiger de chacun d'eux une moralité reconnue.

Sachant, en outre, que les boissons les plus dangereuses au point de vue des troubles nerveux et de la tuberculose sont les boissons avec essences, nous tenons à rappeler la proposition déjà formulée par nous à cette tribune, dans la séance du 5 mars 1895 :

Les boissons connues sous les noms d'*amers*, d'*apéritifs* etc., disions-nous alors, ont une action pernicieuse sur l'organisme humain et comptent, dès maintenant, parmi les principales causes de dépopulation et d'appauvrissement dans notre ville. et bientôt sans doute, dans notre pays tout entier.

On voudra bien reconnaître qu'à ce point de vue nous avons raison, car, depuis cette époque, le midi de la France qui, jusque-là était demeuré sobre, a emboîté le pas et fait aujourd'hui une grande consommation de ces détestables liqueurs.

L'encombrement ne mérite pas moins que l'alcoolisme la sollicitude et l'administration supérieure; celle-ci doit savoir que l'air sain, autant et plus que l'eau pure, est un élément indispensable à la vie de l'homme. Après lui avoir demandé de fournir partout de l'eau de bonne qualité, nous venons lui réclamer de procurer à tous, à nos ouvriers surtout, l'air nécessaire à la santé, à la force, à l'existence même. Aussi serait-il urgent de reviser à cet égard plusieurs points de notre législation sur la construction des maisons et leur élévation, sur la largeur des rues, etc., etc., et de soumettre à une réglementation sévère les ateliers, les grands magasins, les pensionnats, les casernes, les prisons, les théâtres, etc., de telle sorte que chaque individu qui habite ou fréquente ces milieux ait un cube d'air suffisant. Il nous paraît non moins indispensable qu'il y ait dans les lycées, dans les casernes, dans les grands magasins, dans les grands ateliers où s'exercent des professions sédentaires, des appareils hydrothérapiques et gymnastiques bien organisés dans le but de stimuler la nutrition générale des individus qui y séjournent,

celle des poumons en particulier, puisque c'est en grande partie du peu d'activité de la fonction respiratoire que naît la tuberculose des sédentaires.

En conséquence, de même qu'en s'appliquant à fournir aux populations de l'eau pure on parvient à les mettre à l'abri de la fièvre typhoïde, de même, en répandant l'air partout, et, encore plus, en s'efforçant, par tous les moyens possibles, de prévenir les excès alcooliques, on arrivera presque sûrement à préserver l'humanité du plus grand fléau auquel elle soit exposée de nos jours, à savoir la tuberculose, qui est comme nous l'avons dit ailleurs, la maladie de la civilisation.



Nous recommandons aux prières des lecteurs de la *Famille Chrétienne*,
 SŒUR MARIE de St JEAN, religieuse de chœur des Servantes de
 Jésus-Marie, décédée pieusement au monastère de Jeanne d'Arc, le
 20 Juillet,

Malade depuis plusieurs mois, elle voyait venir la mort avec confiance, même avec joie, disant souvent : Que la volonté de Dieu soit faite !

Samedi soir, le prêtre lui ayant dit qu'il était temps de recevoir une dernière absolution avec l'indulgence plénière, elle répondit : Comme il plaira au bon Jésus.

Quelques minutes plus tard, à ces paroles du prêtre : *Partes, âme chrétienne*, elle essaya de murmurer une dernière fois : *Jésus, Marie*, puis elle rendit sa belle âme à Dieu.

R. I. P.

RESTEZ CHEZ VOUS.

Par PIERRE L'ERMITE.

CHAPITRE XIX.

(suite.)

— Enfin, je vois bien que vous ne voulez point m'aider à...

— A faire une bêtise... non !

— Oh ! une bêtise ! fit Isidore presque vexé.

— Oui, une bêtise... une folie... un crime, que tant d'autres ont dû payer bien cher, et avec des larmes que je pressens. Je suis bien jeune, vois-tu, Isidore, mais j'estime qu'un homme qui possède de tout ce que tu as maintenant ; et qui, de gaieté de cœur, quitte tous ces dons de Dieu pour courir dans les villes à la conquête des pièces de cent sous.....

— Mais vous les quittez bien, vous ! ”

En portant ce coup droit, Isidore regardait triomphalement son interlocuteur, attendant la réponse. Clément avait pâli, et, mettant, dans un geste d'une simplicité touchante, la main sur son cœur : “ Ecoute, Isidore, oui, je quitte Noyon, et, ce soir ; mais, sur le Christ, je te jure que si je pouvais y rester, mort ou vivant, il n'y aurait pas pour moi de bonheur plus grand sur la terre ! ”

Le paysan fixa sur lui des yeux interrogateurs, puis il secoua la tête sans avoir compris : “ Alors je vois que je ne peux pas compter sur vous ? ”

— Pour te faire du bien malgré toi, si !

— Enfin, merci tout de même. ” Et soulevant sa casquette, Isidore tourna vers l'hôtel du Nord, pendant que Clément descendait la route vers la place Saint-Germain.

Le jeune collégien arriva chez M. Valmont deux minutes avant Got, ce qui lui donna positivement l'air d'avoir voulu éviter Blanche et sa tante ; on lui en fit le reproche au déjeuner, et comme il ne se défendait pas bien, on se confirma dans cette idée que déjà Clément s'ennuyait à Noyon, qu'il s'affectionnait de moins en

moins à la famille, et qu'en somme c'était une précaution bonne à prendre de ne pas trop s'attacher à lui pour éviter les brisements douloureux que réservait certainement l'avenir.

Clément s'aperçut de ce changement d'attitude et qui le fit souffrir, bien qu'il l'eût provoqué. Sa figure prit un air désolé qui aggrava le malentendu, et ce dernier jour de vacances fut presque lugubre. D'un commun accord, il semblait qu'on évitât les effusions et les causeries intimes ; la cheminée flambante ne fut pas fêtée, on parla de la pluie, du beau temps, du ciel qui se mettait à la neige, et, quand l'heure du départ fut venue, Mme Valmont et Blanche n'eurent pour le voyageur qu'un baiser froid ; Got, découragée, s'était assise sur le banc de la gare ; il n'y eut pas de mouchoir agité, pas de mains qui prolongeaient l'adieu, pas de tête penchée en dehors de la portière pour faire durer plus longtemps l'illusion d'une présence aimée, et Clément rentra au collège la mort dans l'âme.

CHAPITRE XX

1..... 2..... 3. Oui, c'est bien ainsi qu'il doit les marquer sur son journal, ces trois années passées au collège..... quelque chose de monotone, de grisailleux, un jour ressemblant à un autre jour : peu pour l'esprit, rien pour le cœur..... un grand vide qu'il n'a pu supporter que par une orgie de travail, travail des classes, des études, des récréations. Mais, ce qui lui pèse le plus, c'est le silence de Noyon. Il en est la cause, c'est vrai : sa réserve a été prise pour de la froideur, on n'a pas compris que certaines natures, particulièrement sensibles, sont obligées, quand elles veulent résister, de se jeter dans l'extrême opposé ; on a cru aller au-devant de ses désirs, respecter sa liberté en n'insistant plus pour le forcer à revenir chez les Valmont. Un jour même, le notaire lui a écrit une lettre navrée dans la forme, ferme quant au fond : On voyait bien que Clément mourait d'ennui à Noyon, que c'était un supplice d'y retourner ; on ne voulait pas lui faire subir une adaption forcée, on voulait son bonheur rien que cela.

M. Valmont offrait donc de fournir à l'enfant tout l'argent dont il aurait besoin pour se créer l'avenir qu'il voudrait, il n'aurait qu'à écrire, on lui enverrait la somme par le retour du courrier, il la fixerait lui-même. Quand il viendrait à Noyon, on serait heureux de le recevoir; s'il ne voulait pas y retourner, on se résignerait, le cœur brisé, à son absence, mais on le voulait, parce qu'on le désirait heureux.

Clément crut comprendre que la Providence lui envoyait un moyen qui couperait court à tout; et il répondit une lettre émue: les jours qu'il avait passés à Noyon, y disait-il, resteraient les plus doux de sa vie, mais il avait conscience d'être dans une situation spéciale, lui imposant certains sacrifices étrangement douloureux; il acceptait l'offre généreuse de M. Valmont pour l'année qui allait venir, il tâcherait d'utiliser ses bontés pour devenir un homme et un chrétien, et la grâce qu'il demandait à Dieu, c'était de le mettre dans telle circonstance où il pût prouver à sa famille adoptive l'amour profond, le dévouement total qu'il lui avait voué.

Cette lettre était grave, elle constituait un commencement de séparation; et, avant de la mettre à la poste, Clément la tourna bien des fois dans sa main, puis il alla dans la chapelle, et là, il pria avec ferveur le Dieu qui protège les pauvres et les orphelins.

Il était alors âgé de dix-huit ans, n'avait plus à passer que la seconde partie du baccalauréat des lettres, ses professeurs répondaient de son succès; la lettre de M. Valmont était la liberté offerte juste au moment où il allait en avoir besoin, liberté douloureuse, mais liberté qu'il devait accepter, si réellement il ne voulait pas, dans la sincérité de son cœur, reprendre d'une main ce qu'il avait repoussé de l'autre, et abuser d'une hospitalité généreusement offerte. Après tout, Dieu le garderait, puisqu'il gardait bien les petits oiseaux dans les champs; et si un jour il devait revenir à Noyon, il pourrait y paraître la tête haute, la conscience sans reproche, sans craindre que les amis du notaire ne murmurent en se le montrant: " Tu vois, ce jeune homme, il est resté *aux crochets* des Valmonts tant qu'il a pu! "

Et puis, la raison la plus grave, il ne se la disait pas....., mais quand elle apparut devant son esprit à la fin de son examen,

il se leva tout droit, quitta la chapelle et alla jeter sa lettre à la poste. Et, en homme qui va tout au bout de sa résolution, qui ne veut pas être tenté de revenir sur sa décision, il monta chez l'abbé Vignot, lui annonçant qu'il était prêt, son examen passé, à accepter un préceptorat jusqu'au 15 octobre.

Les choses se précipitèrent, car, trois semaines après, le baccalauréat de philosophie était passé ; et, sans retourner à Noyon, évitant une scène qui l'eut brisé, Clément partait à Villeneuve-Saint-Georges comme précepteur. dans la famille de M. de Savy.

Nous le trouvons là, un matin de juillet, en train d'écrire son journal, toujours son seul et continuel ami, dans sa petite chambre située au-dessus de celle du concierge et vis à-vis les écuries.

La journée promet d'être superbe : le bruoillard léger, qui cachait la Seine, s'est peu à peu dissipé, et, par la fenêtre sans balcon, Clément aperçoit la campagne : voici là-bas le pont suspendu de Villeneuve ; plus loin, cette ligne blanche, c'est le barrage d'Ablon ; puis, bordant l'horizon, les hauteurs d'Athis, de Villeneuve-le-Roi, la propriété du baron de Courcelles et les cheminées d'usine de Juvisy. Quand le temps est clair, on voit même la fumée des grands moulins de Corbeil, mais, pour cela, il faut que les remorqueurs et les " toueurs " cessent leur va-et-vient continuel, c'est une grâce que'ils ne font pas souvent.

La famille où se trouve Clément est une famille d'industriels parisiens : il y a les grands parents. puis le père, M. de Savy, sa fille, ses quatre enfants. Le grand-père a fait sa fortune dans les lainages ; la grand'mère ne compte pas dans la maison.

Le père, M. de Savy. est un petit, gros, court, très nerveux, au parler bref, à l'affirmation cassante, les yeux hors de la tête à la première contradiction ; il continue dans le coton ce que le père a fait dans la laine. Sa femme, aussi grande que son mari est petit n'a qu'une passion : ses deux filles, deux pauvres petites de six et sept ans, criblées de soins, assassinées de médecins, qu'un rien tue rait : une matinée trop fraîche, un soleil trop chaud ; deux pauvres plantes anémiées, dont les caprices sont des ordres, dont les indispositions prennent des proportions de calamités publiques, et que

les domestiques servent avec crainte et tremblement en les appelant " Mesdemoiselles. "

Les deux sœurs ont deux frères d'un caractère opposé ; ils se mettraient des bottes de paille aux jambes, des sabots aux pieds, qu'on les prendrait instantanément pour des palefreniers anglais ; ils en ont la casquette, la pipe, le langage et les aspirations. Ils ne tiennent pas debout, n'ont pas de sang dans les veines et affectent de n'avoir cure ni du chaud ni du froid. L'un à quinze ans, une tête en poire et des yeux faux. L'autre en a dix-sept, c'est le meilleur de la bande, il est bête mais bon, a la manie de déclarer à tout bout de champ, que *ça lui est bien égal !.....*

" Achille, si tu ne travailles pas davantage, tu n'arriveras pas pas encore au baccalauréat en novembre ! " et Achille tourne lentement vers vous son gros regard, met les deux mains dans les poches, hausse les épaules : "*Baccalauréat ?... m'est bien égal !...*

— Achille ne mange pas si gloutonnement, tu vas t'abîmer l'estomac !.....

— "*L'estomac.....? m'est bien égal !.....*"

Tout, d'ailleurs, lui est égal..... à part les chevaux. Aussi le soir où le palefrenier lui annonça que le crottin de Biscuit, son favori, n'était pas rassurant, Achille mangea mal, et se leva trois fois, la nuit suivante, pour s'assurer si les déjections de son malade se raffermisssaient.

Achille était pourtant le meilleur élève de Clément, qui avait assumé la lourde tâche de le préparer aux examens de novembre. Mais, au commencement, il n'avait pas paru devoir en être ainsi.

Clément se rappellerait toute sa vie l'après-midi où il arriva, par un soleil de feu, à la gare de Villeneuve-Saint-Georges. Juste à la même heure, il aurait pu descendre à la tranquille petite station de Noyon ; là-bas, au moins, on l'aurait attendu. Ici, personne ne se présenta à la gare.

Quand la lanterne rouge du train eut disparu dans la direction de Juvisy, et que sa malle fut retrouvée, Clément avait cherché sur le quai ses futurs élèves, qui certainement devaient être là ; mais el quai se dégarnit peu à peu, et personne ne s'avança vers le jeune homme pour lui tendre la main.

Alors, pensa-t-il, ils sont en retard, et cette voiture qui descend la côte doit être la leur?..... La voiture passa devant la gare, au grand galop de deux carrossiers, et, sans s'arrêter, poursuivit sa route vers Ablon.

Déjà, sur le quai, on regardait avec un sourire qui lui serrait le cœur : " Vous vous êtes peut-être trompé de station, jeune homme ? " lui dit un employé, d'un air protecteur.

Clément eut d'abord envie de ne pas répondre ; puis il réfléchit qu'après tout il n'était rien, qu'il n'avait rien, que c'était la vie qui commençait, et qu'il ne devait pas taire le fier.

" C'est bien ici Villeneuve-Saint-Georges, demanda-t-il ?

— Oui.

— Connaissez-vous la famille de M. de Savy ? "

L'employé souleva sa casquette en s'essuyant le front.....

" Monsieur..... Monsieur..... Comment ?

— De Savy.

— Non, connais pas, ah ! mais attendez, il y en a là-bas, de la gare de *treillage*, qui doivent connaître ça..... Ohé !..... là-bas..... les artistes !..... connaissez-vous une famille de... de ... comment déjà ?

— De Savy.

— De..... Savy ? "

Tout le monde se rapprochait curieusement en cercle, et Clément sentait de plus en plus la rougeur lui monter au visage. Finalement, l'un d'eux, un graisseur de roues, se rappela un nom comme cela... Oui, de Savy, ça devait être une famille qui demeurait là-bas, en haut de la côte... tu sais bien, celui qui a acheté la briqueterie?.....

" Mais non !

— Mais si ! "

Et la discussion s'engagea, coupée de mots très vulgaires ; tous les employés s'en mêlaient, jusqu'au moment où une grosse marchande de fromages trancha la difficulté en affirmant que c'était bien vrai, et qu'un M. de Savy demeurait réellement là-haut..... Il y en avait pour trois petits quarts d'heure à pied, par la route, sans un arbre et sans un banc. Seulement, voilà !..... c'était la

malle, et le jeune Monsieur n'avait pas l'air assez fort pour la porter sur ses épaules ; à la rigueur, s'il avait de l'argent, il pourrait louer une voiture dans la ville ; pour 12 francs et le pourboire, un cocher ne refuserait pas, vers 4 heures, de *charger* le jeune Monsieur et son colis.

Un instant Clément eut une tentation terrible..... ce serait si simple de prendre le train de 3 heures, de retourner à Paris, puis, à 5 heures, de filer sur Noyon, d'arriver pour dîner là-bas, de se jeter au cou de M. Valmont, de sa femme, de Got, de dire : " Vous ne m'avez pas compris..... oui, je vous aime, seulement laissez-moi prendre une toute petite place, afin que je la prenne sans remords ! "

Une minute sa volonté hésita, passant par de ses phases décisives, où la vie s'aiguille dans un sens ou dans un autre totalement opposé : mais l'orgueil le retint, il ne voulut pas s'avouer qu'il était vaincu par la vie avant d'avoir commencé la lutte, et, laissant sa malle à la consigne, tout seul, sur la route poudreuse, sous le soleil de feu, il monta chez les de Savy.

Une heure après, complètement en nage, il arrivait sur le plateau balayé en tous sens par un vent frais qui soufflait de la Seine. La grille de la propriété était grande ouverte, il entra... Partout un silence de désert ; les oiseaux, énervés par la chaleur, se reposaient sous les feuilles ; un chat dormait devant la loge vide du concierge, une large allée serpentait au milieu des arbres. Clément, tout craintif, s'y engagea ; pendant cinq minutes, il tourna sans rencontrer personne ; puis, tout à coup, il émergea d'un massif, et se trouva face au château.

Une demoiselle, assise, faisait du crochet, surveillant, d'un œil un peu triste, deux fillettes pâles qui promettaient de luxueuses poupées. Clément, honteux de son col fripé par la sueur, de ses cheveux collés sur les tempes, s'approcha du groupe, et voulut se présenter à la grande jeune fille ; mais elle l'écouta parler en secouant la tête d'un air doucement mélancolique. " Comprends pas bien, " disait-elle. *Verstehe nicht.....* "

Les petites consentirent alors à servir d'interprète... La grande demoiselle, c'était *Fraulein*, l'institutrice allemande ; leur ma-

man à elles dormaient dans la serre ; papa et le jeune frère Robert étaient au law-tennis, là tout près.

Clément se dirigea vers l'endroit indiqué. En effet, sur un large carré cimenté, M. de Savy et son fils, tous les deux en flanelle blanche, faisaient une partie de tennis. Clément se fit connaître... " Ah ! c'est vous M. Valmont, " et, d'un coup d'œil assez bien veillant, le maître du logis le dévisagea : " Comme vous avez chaud ?..

— C'est que je suis monté à pied.....

— A pied !... et mon fils Achille n'était pas en bas avec la victoria pour vous attendre ?

— Au moins, je n'ai vu personne ! " répondit Clément.

M. de Savy appela un domestique : " A-t-on attelé il y a une heure ? demanda-t-il.

— Non, Monsieur, mais M. Achille fait atteler maintenant.

— Comment, maintenant !..... allons voir ça....."

Et le groupe se dirigea vers les écuries. Précisément le gros Achille était là aidant le palefrenier... " C'est vrai, interrogea son père, tu n'es pas descendu au train de 2 heures ?

— Au train de 2 heures ?..... répéta naïvement Achille.

— Oui, pour aller chercher M. Valmont, ton nouveau précepteur ?

— Ah ! c'était donc au train de 2 heures qu'il devait arriver !... Je croyais que c'était à 4 heures, et même tu vois, dans ma pensée, j'étais en avance !....."

Tout cela était dit d'une voix lente, pâteuse, sans une expression de regret. La vérité vraie, c'était qu'il n'avait pas voulu mouiller son cheval en lui faisant monter la côte en plein soleil..... Clément aurait-il la patience d'attendre deux heures en bas ?..... C'était là le dernier de ses soucis, à lui, Achille ! Quant à la courtoisie, aux convenances, à la santé de son précepteur, ce que cela lui était égal !.....

(à suivre)

.....
 DIRECTEUR: A. L. MANGIN, PRETRE,
 A JEANNE d'ARC (AYLMEY-EST.)